



RAPPORT D'ACTIVITE DES GARDES DU PARC

- Du 26 janvier 2014 au 09 mars 2014-



I. MISSIONS GENERALES

1°) Police de la circulation dans le Parc

a) -Véhicules

- Avertissements pour infractions diverses-----105

Se répartissant comme suit :

- Stationnement interdit sur trottoirs, banquettes, réserves boisées-----69
 - Stationnement unilatéral alterné non observé -----35
 - Stationnement des vans-----01
 - Stationnement des poids lourds de plus de cinq tonnes-----00
 - Stationnement devant les entrées carrossable-----00
- Divers renseignements ont été donnés aux automobilistes

b) -Piétons

- Observations aux piétons et cyclistes pour non respect des pelouses et des pistes.
- Renseignements donnés aux piétons égarés.

c) -Animaux

-Chevaux de course

- Rappels à l'ordre envers les cavaliers circulant hors pistes cavalières et dans les réserves boisées.

- Rappels à l'ordre à l'encontre des cavaliers circulant à proximité des écoles aux heures interdites.

-Chevaux de selle

- Remarques identiques que ci-dessus pour les cavaliers de chevaux de selle.
- Observations contre le non port de la bombe

-Animaux domestiques

- Rappels à l'ordre concernant la divagation des animaux domestiques et les nuisances sonores provoquées par les aboiements des chiens.
- Participation à des recherches de chiens ou de chats perdus (à la demande des propriétaires)

2°) Missions diverses

- **038** plis ont été remis aux syndicats et de nombreux courriers ont été distribués aux diverses administrations.
- Un service de sécurité à l'entrée et à la sortie des élèves de l'école de l'Ermitage a été exercé.
- La carrière a été ouverte le deuxième et le dernier samedi de chaque mois pour permettre aux habitants du Parc d'y déposer leurs déchets végétaux. Chaque soir, une vérification de la fermeture du portail de la carrière a lieu.
- Le parking des vans a fait l'objet d'une surveillance journalière en prévention des vols et dégradations diverses. Une vérification et un comptage des vans présents ont eu lieu.
- De nombreux stationnements aux points sensibles ont été assurés (Avenue EGGLE, avenue ALBINE, place MARINE, place COLBERT, place WAGRAM, place NAPOLEON et square LE KAIN).
- Nous avons signalé de nombreux dépôts de déchets divers – Plusieurs avertissements ont été donnés aux contrevenants.
- Des contacts fréquents avec les forces de police et de gendarmerie ont eu lieu (échanges de renseignements et demandes de concours réciproques).
- Diverses liaisons ont été effectuées.

- Nous avons régulièrement surveillé les résidences inoccupées. Des avis indiquant notre passage ont été déposés dans les boîtes aux lettres des propriétaires qui nous ont sollicités.
- Nous sommes intervenus sur des petits litiges de voisinage qui ont été réglés à l'amiable.
- Lors de déménagements ou d'aménagements, nous réservons des emplacements de stationnement aux déménageurs (à leur demande ou à la demande des habitants du Parc). Pour ce faire, nous déposons des panneaux et des cônes devant les propriétés.
- Nous signalons régulièrement à la police municipale la présence de véhicules abandonnés ou en stationnement abusif (les véhicules en infraction sont mis en fourrière)

II. INTERVENTIONS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Le 25 février 2014 un accident matériel de la circulation s'est produit au niveau de l'intersection des avenues Vergniaud et Wagram. Cet accident mettant en cause deux véhicules a été provoqué par non respect du stop.



**Les dégâts matériels sur
les véhicules ont été
importants.**

- Deux semi-remorques transportant des arbres de très grande taille ont stationné plusieurs heures dans l'avenue Albine.

Ces deux arbres ont par la suite été plantés dans une propriété privée du Parc.



- Le 31 janvier, à l'intersection des avenues J.J. Rousseau et Foy, le conducteur d'un scooter a refusé la priorité à un automobiliste. Après avoir percuté la voiture, le conducteur du « deux roues » a lourdement chuté sur la chaussée.



Blessée, la victime a été évacuée par les pompiers. Une patrouille de la police a procédé aux constatations d'usage.

- Le 03 février, au cours de notre surveillance dans l'avenue Montebello, nous remarquons que le contenu d'une boîte aux lettres avait été jeté dans le jardin d'une propriété. En faisant le tour de la maison, nous constatons qu'elle est inoccupée et que des fenêtres et une porte ont été fracturées. Nous faisons alors appel à la police et une patrouille nous rejoint rapidement sur les lieux.

Cette maison est inoccupée depuis un certain temps et elle a été vraisemblablement squattée car un important désordre règne à l'intérieur. Il semblerait que le propriétaire soit parti sans laisser d'adresse.

- Le 06 février nous sommes avisés qu'une personne dépose des gravats à l'intérieur de la carrière Sainte-Hélène. Sur les lieux, nous avons contraint l'auteur des faits à ramasser la totalité de ces gravats, ce qui a été fait immédiatement.

Contacté par nos soins, l'employeur de cette personne s'est déplacé sur place pour constater les faits.



- Le 09 février, des panneaux publicitaires mentionnant une vente de tapis ont été placardés dans différents endroits du Parc. Nous les avons retirés et nous avons pris contact avec les organisateurs de cette vente afin que cela ne se reproduise plus.

- Ce même jour, nous constatons que des plaques d'égouts en fonte ont été retirées de leurs emplacements et qu'elles ont été déposées au milieu de la chaussée de l'avenue Talma.



Ces plaques ont été déplacées au cours de la nuit et représentaient un danger pour les usagers de cette avenue, nous les avons remises en place.

- Le 09 février nous avons trouvé un portefeuille contenant des cartes bancaires et une pièce d'identité. L'adresse figurant sur la carte d'identité étant périmée, nous n'avons pu rendre directement ce portefeuille à son propriétaire. Nous l'avons donc déposé au commissariat de police.
- Le 18 décembre 2013, nous avons signalé à la police la présence d'un couple de ressortissants Roumains qui avait investi une maison inoccupée sans l'autorisation des propriétaires (rapport des gardes du 25 janvier 2014). A cette époque, la police était intervenue et une procédure avait été établie.
Le 26 février, cette demeure a de nouveau été squattée par une autre famille de Roumains qui ne s'est pas contentée d'occuper les lieux puisque que des membres de cette famille ont même essayé de démarrer un véhicule garé dans le sous-sol. Constatant que la batterie était déchargée, ils ont demandé de l'aide en prétextant qu'ils étaient les propriétaires de ce véhicule.
Malheureusement pour eux, ils ont sollicité l'aide d'employés de l'A.S.P. qui travaillaient à proximité et qui savaient pertinemment que cette demeure était inoccupée et que le véhicule n'appartenait pas à cette famille.
Les employés du Parc leur ont fait savoir qu'ils connaissaient les véritables propriétaires du véhicule. Surpris, les Roumains ont alors essayé de quitter le Parc en empruntant les transports en commun. Les employés de l'ASP ont pu alerter une patrouille de la police municipale et les Roumains ont été interpellés à un arrêt de

bus situé dans l'avenue Mademoiselle Mars. Une patrouille de la police nationale est également intervenue.

- Un accident corporel de la circulation s'est produit tôt le matin du 28 février 2014 à l'intersection des avenues Corneille et Grétry. Les causes de cet accident sont dues à un non respect du stop. Heureusement il n'a été dénombré qu'un seul blessé léger.

L'un des véhicules a été projeté contre un lampadaire qui a été fortement endommagé.



- Le 05 mars, au cours de notre surveillance, nous avons remarqué que les quatre roues d'un véhicule Audi stationnant dans l'avenue Albine ont été dérobées. Les boulons de fixation sont restés sur place. Nous en avons informé le commissariat de police qui n'avait pas encore reçu de plainte.



Trois vols de ce type se sont produits dans le Parc en peu de temps. A chaque fois ils concernent de grosses cylindrées allemandes équipées de jantes en alliage très onéreuses.

- Nous avons procédé à la distribution du « Parc Actualité » numéro 67 au cours de la période du 03 au 07 mars 2014.

Le chef des gardes.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'G.S.' with a long horizontal stroke extending to the left.A thick, horizontal line drawn across the page, likely indicating a signature line or a section separator.

ACTION DES GARDES (du 1^{er} mars 2013 au 28 février 2014)



| NOMBRE D'INTERVENTIONS | TYPES D'INTERVENTIONS |
|--|--|
| <p>392 (427 en 2012)</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Jeux de ballon sur les pelouses (Albine - Eglé) -Dépôts divers (gravats - déchets végétaux - dépôts d'immondices – dépôts d'encombrants) -Dégradations volontaires (lices - mobilier urbain - plantations - pelouses - véhicules) -Déclenchements d'alarmes (résidences - véhicules) -'Lâchés' de chevaux -Litiges de voisinage (nuisances sonores - émissions de fumée - nuisances provoquées par les animaux domestiques) -Travaux sans autorisation (permis de construire - permis de détruire) -Constructions à moins de 6m50 des clôtures -Abattages d'arbres sans autorisation -Infractions sur le transport et le chargement de fumier -Litiges entre particuliers et cavaliers -Infractions commises par des cavaliers - ou des automobilistes -Circulation des deux roues sur les pelouses -Dégradations accidentelles (fuites d'eau - fils téléphoniques ou électriques cassés) -Renfort de la police (vols - dégradations - accidents de la circulation - chutes de cavaliers) -Sollicitation des habitants du Parc -Enlèvements de panneaux publicitaires |

| INFRACTIONS CONSTATEES | TYPES D'INFRACTIONS |
|--|--|
| <p>774 (886 en 2012)</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Stationnements sur banquette : 525 avertissements (632 en 2012) -Stationnement unilatéral non respecté : 235 avertissements (222 en 2012) -Stationnement des vans : 11 avertissements (11 en 2012) -Stationnement des poids lourds de plus de 5 tonnes : 01 avertissement (03 en 2012) -Stationnement devant les entrées carrossables : 2 (09 en 2012) |

| PROCES-VERBAUX | NATURE DES PROCES-VERBAUX |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">12 (18 en 2012)</p> | <ul style="list-style-type: none"> -01 - Abandon d'épave automobile dans un lieu non autorisé. -08 - Dépôts de déchets (ordures – gravats – objets divers) -01 - Stationnement abusif d'une remorque de fumier -01 – Circulation cavalière dans réserve boisée -01 - Circulation cavalière sur pelouse |

| SOLLICITATIONS POUR LA SURVEILLANCE PARTICULIERE DES PROPRIETES | RESIDENCES SURVEILLEES EN L'ABSENCE DES PROPRIETAIRES |
|---|---|
|---|---|

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">156 (144 en 2012)</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Passages journaliers dans le cadre du service normal -Surveillances approfondies trois fois par semaine avec le souci de détecter tout incident ou anomalie (portes ou fenêtres ouvertes, bris de clôture, traces suspectes, présence non signalée.....) -Contact avec le propriétaire en cas de problème particulier. -Mesures de protection éventuelles et appel de la police si nécessaire. |
|--|--|

| MISSIONS DIVERSES | NATURE DES MISSIONS |
|-------------------|---------------------|
|-------------------|---------------------|

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">(Missions effectuées dans le cadre du service courant)</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Recensement des vans 2. Recensement de chevaux de selle 3. Recensement des constructions non conformes (avec photos) 4. Recensement des clôtures non conformes (avec photos) 5. Distribution des lettres du Parc 6. Distribution de courriers aux syndicats (520 plis) 7. Distribution de divers courriers émanant de la mairie 8. Liaisons diverses (Préfecture - Palais de Justice –Tribunal administratif.) 9. Services particuliers (Brocante – Concours |
|--|--|

| | |
|--|--|
| | <p>hippiques – Courses – Concours d’attelage – services de prévention dans les écuries</p> <p>10. Services nocturnes (Période estivale : de mai à août)</p> <p>11. Services en commun avec la police (surveillances et contrôles lors de rassemblements sur les pelouses)</p> <p>12. Recensement tous les deux mois des véhicules en stationnement abusif dans le Parc et signalement de ces véhicules à la Police municipale.</p> <p>13. Réservation d’emplacements de stationnement à la demande des professionnels ou des particuliers lors d’aménagements ou de déménagements.</p> |
|--|--|

CONCLUSION

Certains cavaliers de chevaux de selle font preuve d’un manque de civisme certain et ne respectent pas la réglementation en vigueur. Ce sont souvent des cavaliers qui n’habitent pas dans le Parc et qui se soucient peu de l’environnement.

En raison d’un printemps froid et pluvieux, nous avons été moins sollicités pour intervenir sur les pelouses au cours de l’année écoulée.

Nous constatons que les dégradations sur les banquettes sont souvent occasionnées par des poids lourds ou des véhicules utilitaires lors de travaux chez des particuliers.

Les dépôts sauvages d’encombrants et de déchets du bâtiment sont constatés régulièrement.

Dernièrement nous avons remarqué une augmentation de la présence de chiens en divagation. Nous sommes intervenus dans plusieurs écuries afin de régler le problème.